### **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 JUIN 2020**

PROVINCE DE QUÉBEC MRC D'ANTOINE LABELLE MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de La Macaza, tenue le 11 juin 2020, à 15h30, à huis clos.

**SONT PRÉSENTS:** Céline Beauregard, mairesse, Raphaël Ciccariello, conseiller, Benoit Thibeault, conseiller, Pierrette Charette, conseillère, Brigitte Chagnon, conseillère, Pierre Rubaschkin, conseiller.

SONT AUSSI PRÉSENTS : Étienne Gougoux, directeur général et Caroline Dupuis,

directrice générale adjointe.

EST ABSENT : Christian Bélisle, conseiller

L'avis de convocation de la séance extraordinaire a été notifié verbalement à Monsieur Christian Bélisle.

# **OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Sous la présidence de madame la mairesse Céline Beauregard, la séance extraordinaire est ouverte à 15H36 par Pierrette Charette

# 2020.06.120 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour a été distribué et qu'il se détaille comme suit;

- 1. <u>OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE</u>
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
- 3. <u>RÉSOLUTION AUTORISER LE TACL À DÉPOSER AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SUBVENTION AU TRANSPORT ADAPTÉ</u>
- 4. <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>

Il est proposé par la conseillère madame Pierrette Charette Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE	
Étienne Gougoux Directeur général	

## **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 JUIN 2020**

#### 2020.06.121 RÉSOLUTION – AUTORISER LE TACL À DÉPOSER AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SUBVENTION AU TRANSPORT ADAPTÉ

CONSIDÉRANT que la municipalité de La Macaza a déclaré compétence en matière de transport adapté;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Macaza est l'organisme mandataire pour le transport adapté et que le Transport adapté et collectif des Laurentides (TACL) est l'organisme délégué;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Macaza est signataire d'une entente avec Transport adapté et collectif des Laurentides pour assurer les services de transport adapté sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** le Ministère des Transports dispose d'un programme intitulé *Programme* de subvention au transport adapté;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Macaza a adopté par voie de résolution les prévisions budgétaires 2020 incluant le service de transport adapté;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Macaza a contribué aux services de transport adaptés pour un montant total de 3 711.80\$ en 2019 et qu'elle contribue en 2020 pour un montant de 3 641.45\$.

Il est proposé par le conseiller monsieur Pierre Rubaschkin Et résolu à l'unanimité

2020.06.122

QUE le conseil de la Municipalité de La Macaza autorise Transport adapté et collectif des Laurentides (TACL) à déposer au nom de la Municipalité, une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de subvention au transport adapté et à signer tout document

nécessaire pour donner effet à la présente;	port adapto of a dignor toat doc
ADOPTÉE	
Étienne Gougoux Directeur général	
RÉSOLUTION – LEVÉE DE LA SÉANCE	
L'ordre du jour ayant été épuisé,	
Il est proposé par le conseiller monsieur Benoit Thib Et résolu à l'unanimité	peault
De lever la séance à 15H41	
ADOPTÉE	
LA MAIRESSE	LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
Céline Beauregard	Étienne Gougoux
88	